

Discussion Papers

N°0903

**UNE TENTATIVE DE MESURE DE LA PAUVRETÉ
AU NIVEAU LOCAL**

**EXPLOITATION DES DONNÉES RELATIVES AUX
BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION
MAJORÉE EN SOINS DE SANTÉ**

par

*Anne-Catherine GUIO
Sarah CARPENTIER*

Avril 2009

N°0903

**UNE TENTATIVE DE MESURE DE LA PAUVRETÉ
AU NIVEAU LOCAL**

**EXPLOITATION DES DONNÉES RELATIVES AUX
BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION
MAJORÉE EN SOINS DE SANTÉ**

par

Anne-Catherine GUIO
Sarah CARPENTIER

Avril 2009

Remerciements

Les auteurs, Anne-Catherine Guio (IWEPS)¹ et Sarah Carpentier (Centrum of Social Beleid, Université d'Anvers)² remercient Julien Charlier (IWEPS) pour son aide cartographique et ses commentaires sur le texte, ainsi que Karel Van den Bosch (Centrum of Social Beleid, Université d'Anvers), Truus Roesems (Observatoire de la santé et du social, Bruxelles), Karel Van den Bosch (CSB) et Daniel Defays (IWEPS) pour leur utiles suggestions. Les réserves habituelles sont d'usage.

¹ ac.guio@iweps.be

² sarah.carpentier@ua.ac.be

Table des matières

Remerciements	3
Introduction.....	7
1. La mesure de la pauvreté : une mesure relative.....	9
2. Nombre de bénéficiaires BIM-OMNIO et norme de pauvreté.....	11
2.1. Le statut BIM.....	11
2.2. Sans contrôle des revenus : droit octroyé aux bénéficiaires de certains avantages sociaux.....	11
2.3. Avec contrôle des revenus.....	11
2.4. Le statut OMNIO	12
2.5. Les statuts BIM-OMNIO et les critères de pauvreté : une comparaison des concepts sous-jacents	12
3. Les bénéficiaires BIM-OMNIO : quelques chiffres au niveau régional	17
4. Les bénéficiaires BIM-OMNIO : que nous disent les chiffres à un niveau communal ?	22
5. Lien entre les données BIM/OMNIO et d'autres données communales	28
Conclusion	33
Bibliographie	35
Annexes	36
Dans la même collection	39

Introduction

En Belgique, la mesure de la pauvreté à un niveau local est assez complexe faute de données. L'enquête sur les revenus et conditions de vie qui est utilisée pour mesurer la pauvreté aux niveaux national et européen (EU-SILC), n'est pas représentative à un niveau sous-régional (Guio (2009)). On a alors souvent recours aux données fiscales pour tenter de mesurer la distribution des revenus des habitants d'une commune, bien que ces données ne soient pas pleinement appropriées à ce effet : elles ne prennent pas en compte l'ensemble de la population (les personnes non enrôlées ne sont pas reprises dans ces statistiques), l'unité d'analyse est le ménage fiscal (c'est-à-dire la (ou les) personne(s) qui rempli(ssen)t une seule déclaration fiscale) et non le ménage au sens sociologique (à savoir l'unité de mise en commun des ressources et des dépenses, utile à la mesure du concept de pauvreté) et enfin, par définition, les données fiscales mesurent le revenu imposable et non le revenu disponible du ménage (voir ci-dessous). Toutefois, ces données pourraient être utilisées pour approcher la pauvreté à un niveau local, si on était à même de regrouper les déclarations par ménage (« sociologique ») et si on pouvait approcher les personnes non enrôlées en complément de celles reprises dans la base de données fiscales. A ce jour, ces traitements n'ont pu être faits pour des raisons essentiellement liées à la confidentialité des données.

D'autres statistiques peuvent également être utilisées pour approcher la réalité sociale des communes. Il s'agit le plus souvent de données administratives concernant des groupes considérés comme à risque (les bénéficiaires d'allocations de chômage, de revenu d'intégration sociale et de faibles pensions de vieillesse) (Observatoire de la santé et du Social Bruxelles, 2008). Toutefois, à nouveau, d'une part, ces données sont individuelles et ne prennent pas en compte le niveau de revenu des autres membres du ménage (à titre d'exemple, tous les chômeurs ne vivent pas sous le seuil de pauvreté, cela dépend du revenu et des charges de l'ensemble du ménage) et d'autre part, ces différentes catégories de bénéficiaires ne sont pas facile à agréger, du fait de doubles comptages.

Dans cet article, nous souhaitons explorer une catégorie particulière de bénéficiaires qui a l'avantage d'en regrouper beaucoup d'autres et qui, contrairement aux autres données administratives habituellement utilisées,

concerne l'ensemble des membres du ménage : il s'agit des bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé. Dans la suite de l'article, nous tenterons d'apprécier si les notions utilisées dans l'analyse de la pauvreté pourraient être approchées via ces données. En particulier, nous comparerons ces chiffres avec ceux issus de l'enquête EU-SILC au niveau spatial commun le plus bas, à savoir le niveau régional, avant d'étudier les données des bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé à un niveau communal.

1. La mesure de la pauvreté : une mesure relative

En Belgique, tout comme dans les autres pays européens, la pauvreté est mesurée à l'aide d'une mesure relative: on « est pauvre » par rapport au niveau de vie des autres habitants du pays dans lequel on habite. Le principal indicateur retenu afin d'étudier la pauvreté est appelé « taux de risque de pauvreté » (SPF Sécurité Sociale, 2008 : 165-187 ; Guio (2009)): celui-ci donne le pourcentage de la population (personnes) vivant dans un ménage qui ne dispose pas d'un revenu au moins égal à 60% du revenu médian³ équivalent⁴ national (ce qui est communément appelé le « seuil (ou ligne) de pauvreté »).

Ce seuil équivalait, en 2007 (dernière donnée disponible) et en Belgique, à un revenu annuel de 10 540 euros pour un isolé. On peut le convertir pour différents types de ménages, selon le nombre d'adultes et d'enfants dont il est composé. Ainsi, pour un ménage de deux adultes et deux enfants, par exemple le seuil de pauvreté était de 22 134 euros/an.

Pour calculer le seuil de pauvreté et le pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu est en dessous de ce seuil, on se base sur une enquête, appelée EU-SILC⁵. Le fait que la mesure de la pauvreté soit basée sur des données d'enquête offre des avantages, mais aussi des inconvénients. Le principal avantage tient du fait que l'enquête a été construite de manière à pouvoir approcher adéquatement les concepts que l'on souhaitait mesurer et ce, de manière harmonisée avec les définitions en vigueur dans le domaine (voir annexe 1). On verra dans la suite de l'article que les données administratives ne permettent qu'imparfaitement la mesure de ces concepts. Les inconvénients de

³ Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

⁴ Le revenu du ménage est divisé par une échelle d'équivalence afin de tenir compte de la taille du ménage (voir Annexe 1 et Guio (2009)).

⁵ European Union Statistics on Income and Living conditions, qui interroge chaque année environ 6.000 ménages belges (11.000 personnes). Cette enquête repose sur un acte légal européen qui conduit les pays de l'EU-27 à collecter des informations harmonisées sur le revenu et les conditions de vie des ménages. Cette enquête interroge un échantillon représentatif de ménages privés (les personnes qui vivent dans des ménages collectifs (homes pour personnes âgées, communautés religieuses, prisons, hôpitaux psychiatriques etc.) ne font pas partie de l'échantillon).

l'enquête proviennent du fait que c'est un échantillon de ménages qui est interrogé et non la population dans son entièreté. On peut dès lors penser que les personnes les plus pauvres échappent à l'enquête (sans-abri, personnes difficiles à enquêter etc.). De plus, le fait de baser les résultats de l'enquête sur un échantillon implique que les valeurs obtenues pour les différents indicateurs ne sont qu'une approximation des valeurs effectives, pour la population entière. Plus la taille de l'échantillon est grande, meilleure est la précision des évaluations. Il y a donc une taille d'échantillon optimale requise afin de pouvoir mesurer le taux de pauvreté avec suffisamment de précision. Cette taille d'échantillon optimale a été calculée au niveau national dans l'enquête EU-SILC. La précision des mesures régionales est inférieure à celle obtenue au niveau belge du fait d'échantillons de tailles plus réduites. En particulier, il s'avère que les résultats relatifs à la Région de Bruxelles-Capitale ne pas suffisamment précis pour être utilisés. Dès lors, il va sans dire que la mesure de la pauvreté à un niveau plus local est difficile sur la base d'enquêtes. Cela nous a conduites à explorer une voie alternative pour appréhender celle-ci, en section 3.

2. Nombre de bénéficiaires BIM-OMNIO et norme de pauvreté

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM (3.1) et le statut OMNIO (3.2).

2.1. Le statut BIM

On classe généralement les bénéficiaires du BIM en deux types : ceux pour qui l'octroi du statut est soumis à une condition de revenu (point B.) et ceux pour qui le fait d'appartenir à une catégorie particulière d'allocataires sociaux leur octroie le statut BIM de manière automatique (point A.).

2.2. Sans contrôle des revenus : droit octroyé aux bénéficiaires de certains avantages sociaux

Le statut BIM est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent :

- le revenu d'intégration social sans interruption depuis au moins trois mois ;
- l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois ;
- une allocation liée à un handicap ;
- la Grapa (Garantie de revenus aux personnes âgées) ;
- les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

Pour ces catégories de personnes, un contrôle des revenus a déjà été opéré au préalable lors de l'octroi de l'allocation sociale. Le droit BIM peut être octroyé au bénéficiaire de l'allocation, à son conjoint ou partenaire de vie et à leurs personnes à charge.

2.3. Avec contrôle des revenus⁶

Le statut BIM est accordé aux personnes qui le demandent et pour autant :

- que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14 337,94 euros. Cette somme est augmentée de 2 654,33 euros par personne à charge (montants en vigueur en 2008, à partir du premier mai) ;

⁶ Ceci est lié à la notion de « means tested » présente dans la littérature anglo-saxonne.

- et qu'elles fassent partie de l'une des catégories suivantes :
 1. les pensionné(e)s ;
 2. les veuves et veufs ;
 3. les orphelin(e)s ;
 4. les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité ;
 5. les personnes handicapées ;
 6. les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans ;
 7. les membres de l'ancien personnel du secteur public en Afrique qui ont atteint l'âge de 65 ans ;
 8. les agents des services publics mis en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité depuis 1 an ;
 9. les membres des communautés religieuses ;
 10. les chômeurs de longue durée: chômeurs complets depuis plus d'un an, âgés de 50 ans au moins et qui perçoivent des allocations de chômage.

Depuis avril 2007, bénéficient également de l'intervention majorée, les personnes à charge d'un BIM, son conjoint ou partenaire de vie, ainsi que les personnes à charge de ce dernier.

2.4. Le statut OMNIO

Depuis avril 2007, le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande. Pour toute demande effectuée en 2008, les revenus annuels bruts imposables perçus en 2007 devaient être inférieurs à 13 543,71 euros, augmentés de 2 507,30 euros par membre du ménage autre que le demandeur du statut.

2.5. Les statuts BIM-OMNIO et les critères de pauvreté : une comparaison des concepts sous-jacents

Au-delà du but de la mesure (la prise en charge publique plus élevée des soins de santé), nous nous intéressons à la manière dont des statistiques relatives à ces bénéficiaires à revenu modeste pourrait constituer une approximation du nombre de personnes en situation de pauvreté, telles que décrites en section 1, à savoir : « l'ensemble des personnes qui vivent

dans un ménage dont le revenu est inférieur à un certain seuil. » Les notions de ménage et de revenu sont centrales dans cette définition, nous les avons donc comparées en annexe 2. L'utilisation des bénéficiaires du BIM-OMNIO à des fins statistiques pour mesurer la pauvreté a été rendue possible grâce à l'élargissement de la mesure aux personnes qui vivent dans le ménage du titulaire, depuis avril 2007. Avant cette date, les statistiques relatives aux BIM ne reprenaient donc que les titulaires (les autres personnes du ménage n'étant considérées que pour évaluer si leur revenu cumulé à celui du titulaire ne dépassait pas le plafond de revenu, dans le cas des catégories avec contrôle de revenu). Depuis avril 2007, comme nous l'avons déjà mentionné, au contraire, les statistiques relatives au BIM reprennent les personnes à charge du bénéficiaire, ce qui permet davantage de les comparer avec les chiffres de pauvreté décrits en section 1. On voit par ailleurs en annexe 2 que les concepts de ménages de l'enquête et des BIM-OMNIO peuvent être considérés comme relativement comparables, même s'ils n'ont pas une portée tout à fait identique. Notons également qu'une différence importante entre l'enquête EU-SILC et les statuts BIM-OMNIO est celle de la population de référence. L'enquête EU-SILC se limite malheureusement au champ des ménages privés, alors les statuts BIM-OMNIO sont accessibles à toute personne, ce compris celles qui vivent en ménages collectifs.

Il reste également à évaluer si le plafond de revenu utilisé pour l'octroi du statut BIM-OMNIO constitue un seuil de pauvreté comparable à celui usuellement utilisé pour mesurer la pauvreté (60% du revenu médian, soit 10 538 euros pour un isolé (en 2007)). Comme le montre l'annexe 2, les concepts de revenu utilisés dans l'enquête EU-SILC et lors de l'octroi du statut BIM-OMNIO diffèrent. Les concepts BIM-OMNIO prennent en compte le revenu imposable des personnes vivant dans le ménage, alors que dans l'enquête, on prend en compte le revenu disponible du ménage, après impôt (et ce compris des revenus non imposables). Si on souhaite comparer le seuil issu de l'enquête avec celui utilisé lors de l'octroi du statut BIM-OMNIO, il faut donc convertir ce dernier en revenu net après un impôt, en déduisant une approximation de l'impôt qui serait payé pour différentes catégories de bénéficiaires et de ménages. Pour ce faire, en utilisant un simulateur fiscal⁷ et en ajoutant s'il y a lieu le montant

⁷ http://www.belgium.be/fr/services_en_ligne/app_tax_on_web.jsp

d'éventuelles allocations familiales dans le cas de familles avec enfants (au besoin les allocations sont majorées), nous sommes passés du plafond de revenu BIM à un équivalent net, afin de pouvoir le rapporter au seuil de pauvreté usuellement utilisé (tableau 1).

Tableau 1 : Rapport entre le plafond de revenu BIM/OMNIO et le seuil de pauvreté, pour différents types de ménages et de revenus

Type de ménage	Type de revenu	Plafond BIM-OMNIO/seuil de pauvreté, en %
Isolé	pensionné	119
	invalide	130
	chômeur	129
	travailleur	122
Couple	pensionnés	102
	invalides	102
	chômeurs	102
	travailleurs	116
Isolé + 2 enfants	pensionné	120
	invalide	125
	chômeur	119
	travailleur	122
Couple+2 enfants	pensionnés	112
	invalides	113
	chômeurs	105
	travailleurs	113

Hypothèses

Taux d'imposition communal de 8%
 Enfants de 3 et 6 ans, allocations majorées en fonction du statut de l'attributaire et sous hypothèse d'un revenu inférieur à 2.060,91 euros brut/mois (isolé avec enfants) ou à 2.131,19 euros bruts/mois (couple avec enfants).
 Le seuil de pauvreté date de la dernière enquête disponible (2007, revenu 2006) et a été inflaté pour être comparé avec le plafond BIM 2008 (revenu imposable 2007).

Calculs : IWEPS

Clef de lecture : Un isolé qui percevrait un revenu imposable égal au plafond BIM-OMNIO a en fait un revenu après impôt qui représente 130% du seuil de pauvreté (tel que mesuré par l'enquête EU-SILC), s'il s'agit d'une pension d'invalidité et 119%, si c'est une pension.

On voit ainsi que le plafond BIM/OMNIO représente entre 102% du seuil de pauvreté (couple et couple avec enfants) et 130% (isolé invalide). Pour un même type de revenu, les différences entre les configurations de ménages témoignent du fait que le plafond BIM-OMNIO et le seuil de pauvreté ne varient pas proportionnellement dans le cas d'une personne supplémentaire. Toute personne supplémentaire augmente le plafond de environ 20% dans le cas des BIM/OMNIO, alors qu'elle augmente le seuil de pauvreté de 30% (si la personne a moins de 15 ans) à 50% (si elle a plus de 14 ans) dans le cas de l'étude de la pauvreté (voir annexe 1). Les ménages de plus d'une personne ont donc moins de chance que les isolés d'être sous le plafond BIM, que d'être sous le seuil de pauvreté.

3. Les bénéficiaires BIM-OMNIO : quelques chiffres au niveau régional

Le tableau 2 présente le nombre de bénéficiaires, par Régions et pour la Belgique, et rapporte ces chiffres à la population.

Tableau 2 : Proportion de BIM/OMNIO et taux pauvreté (seuil=60% du revenu médian)

	BIM/OMNIO		Pauvreté
	Nombre	% pop	Taux (60% rev. Médian)
BE	1 380 849	13	15
BR	180 050	17	29
VL	705 851	12	11
WA	494 948	14	19

Notes: Population au 1er janvier 2008, source: Registre national ; BIM: 1er janvier 2008, source: Banque carrefour de la sécurité sociale ; Pauvreté: EU-SILC 2007

Même si, au niveau belge, la proportion de bénéficiaires de BIM/OMNIO est relativement proche du taux de pauvreté selon l'enquête EU-SILC et si les données confirment la hiérarchie régionale des taux de pauvreté, il semblerait que les chiffres relatifs aux bénéficiaires BIM/OMNIO sous-évaluent l'ampleur de la pauvreté en Wallonie et surtout à Bruxelles.

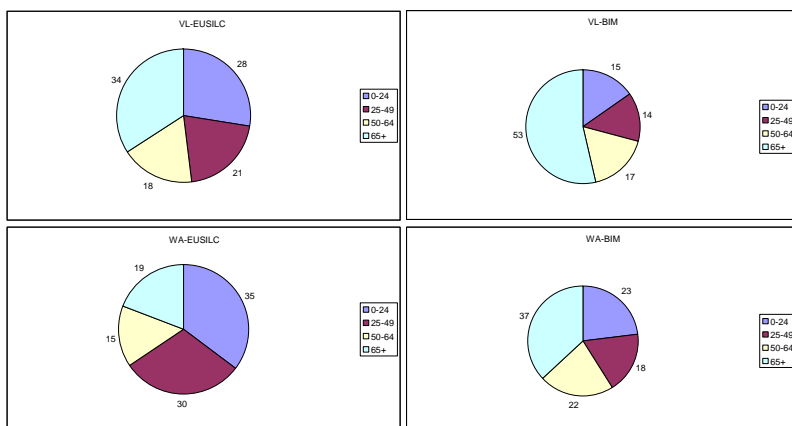
Lorsque l'on compare les caractéristiques communes aux deux bases de données (âge et sexe), on constate également que ces deux approches identifient des publics différents.

Dans les deux approches (BIM/Omnio ou pauvreté), on voit qu'il y a plus de personnes âgées en Flandre qu'en Wallonie parmi les bénéficiaires ou les personnes pauvres. Toutefois, il semblerait que la part des personnes âgées soit plus importante parmi les bénéficiaires que parmi les personnes en situation de pauvreté dans l'enquête. Comme en témoigne le graphique 1, en Flandre, 53% des bénéficiaires BIM/Omnio ont plus de 65 ans, alors que seulement 34% des personnes en situation de pauvreté selon l'enquête font partie de cette tranche d'âge. En Wallonie, la part des personnes âgées parmi les bénéficiaires est plus limitée (37%), mais reste supérieur à celle des âgés parmi les pauvres selon l'enquête (19%). Au

contraire, les tranches d'âges en dessous de 50 ans sont sous-représentées parmi les bénéficiaires du BIM/OMNIO, par rapport aux chiffres de pauvreté.

Liée à ces variations par tranche d'âge, on voit que la répartition par sexe est également différente (40% d'hommes - 60% de femmes parmi les bénéficiaires, contre 47%-53% dans l'enquête).

Graphique 1 : Composition de la population, selon les deux approches, pour la Flandre et la Wallonie



Source : Eu-SILC 2007 et Banque carrefour de la sécurité sociale (01/01/2008). Note : Les données désagrégées par tranche d'âge pour Bruxelles ne sont pas fiables dans EU-SILC, vu la faible taille d'échantillon

Ceci peut également être illustré, lorsque l'on compare l'incidence de la pauvreté par tranche d'âge et celle du statut BIM/OMNIO (tableau 3). On voit en effet qu'une personne âgée de plus de 64 ans sur trois est bénéficiaire du BIM, alors qu'une personne sur quatre est considérée comme pauvre dans l'enquête. Par contre, pour les catégories de moins de 50 ans, surtout en Wallonie, le taux de pauvreté est nettement supérieur au taux de bénéficiaires.

Tableau 3 : Taux de pauvreté et proportion de bénéficiaires du BIM/OMNIO, par tranches d'âge et Région

Taux BIM/OMNIO (en %)				
	BR	VL	WA	BE
0-15	17	6	10	9
16-24	19	7	13	10
25-49	11	5	8	6
50-64	20	10	16	13
65+	31	34	33	33
Total	17	11	14	13
Taux de pauvreté (en %)				
	BR	VL	WA	BE
0-15	nd	11	21	17
16-24	nd	10	17	17
25-49	nd	6	17	12
50-64	nd	10	15	13
65+	nd	22	24	23
Total	29	11	19	15

Source : Eu-SILC 2007 et Banque carrefour de la sécurité sociale (01/01/2008). Note : Les données désagrégées par tranche d'âge pour Bruxelles ne sont pas fiables dans EU-SILC, vu la faible taille d'échantillon

Ces différences par tranche d'âge s'expliquent tant par le fait que le BIM concerne davantage les personnes plus âgées (veufs, pensionnés, chômeurs âgés, invalides), que par l'impact limité du statut OMNIO parmi les personnes d'âge actif qui pourraient en bénéficier. On voit au tableau 4 que le nombre de bénéficiaires OMNIO reste faible même si on peut constater que ce statut touche en effet les personnes de moins de 50 ans.

Tableau 4 : Nombre et proportion de statut OMNIO, dans la population, par tranche d'âge et Région

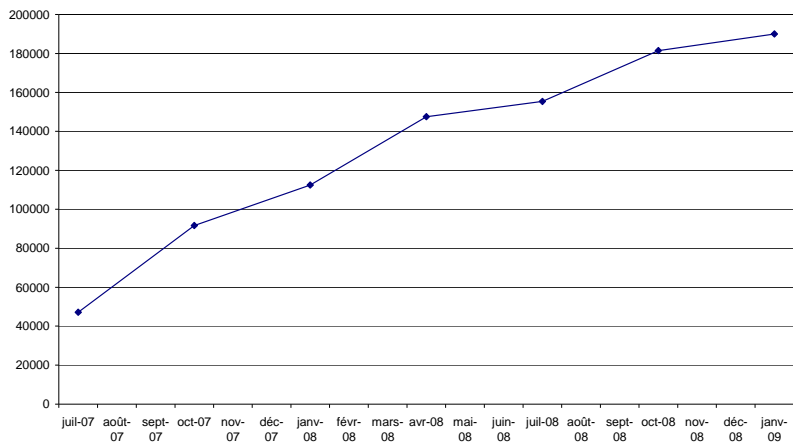
En proportion de la population totale (en %)				
	BR	VL	WA	BE
0-17	4,0	1,5	2,4	2,1
18-24	1,7	0,9	1,6	1,2
25-49	2,0	0,8	1,6	1,1
50-64	0,6	0,4	0,5	0,5
65+	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	2,7	1,0	1,8	1,4
Nombre OMNIO	20314	45567	45355	111236
Répartition OMNIO	18,3	41,0	40,7	100

Source : Banque carrefour de la sécurité sociale, situation au 01/01/2008

Selon une étude de l'INAMI⁸, on estime à 800.000 le nombre de bénéficiaires potentiels du statut OMNIO en Belgique, alors que ce chiffre atteint à peine 200 000 à ce jour. L'évolution trimestrielle du nombre d'OMNIO, depuis la mise en place du dispositif, laisse espérer qu'il va s'étendre à une plus large population, une fois qu'il sera davantage connu (voir graphique 2). Les données les plus fraîches au 1/01/2009 montrent en effet que le nombre de bénéficiaires atteignait 80 000 bénéficiaires de plus que dans la base de données désagrégées que nous utilisons pour notre analyse (au 01/01/2008), même si les chiffres restent éloignés des 800 000 attendus.

⁸ « Uitbreiding verhoogte verzekeringstegemoetkoming OMNIO. Voorbereinde studie ». RDQ Dienst Geneeskundige Verzorking, RIZIV, 24/05/2007.

Graphique 2 : Evolution du nombre de bénéficiaires OMNIO, Belgique -
Juillet 2007/Janvier 2009

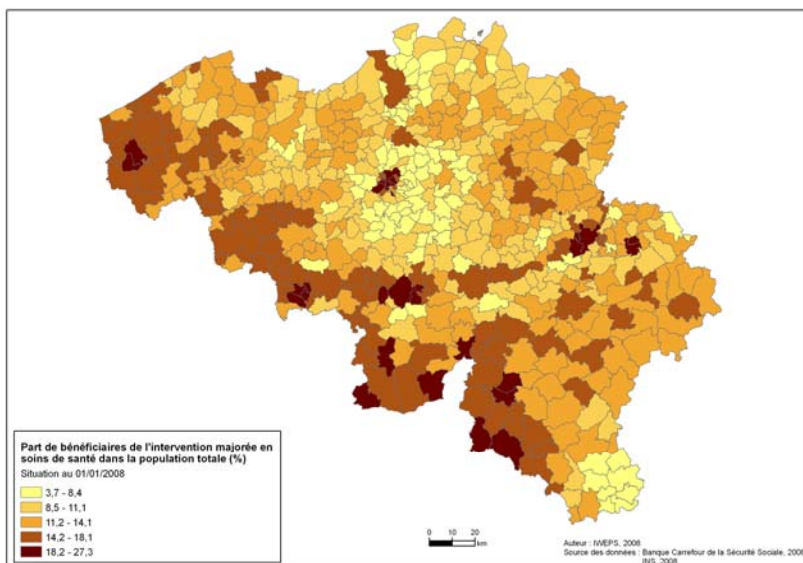


Source : INAMI,
http://www.inami.fgov.be/secure/fr/medical_cost/general/omnio/beneficiary/index.htm

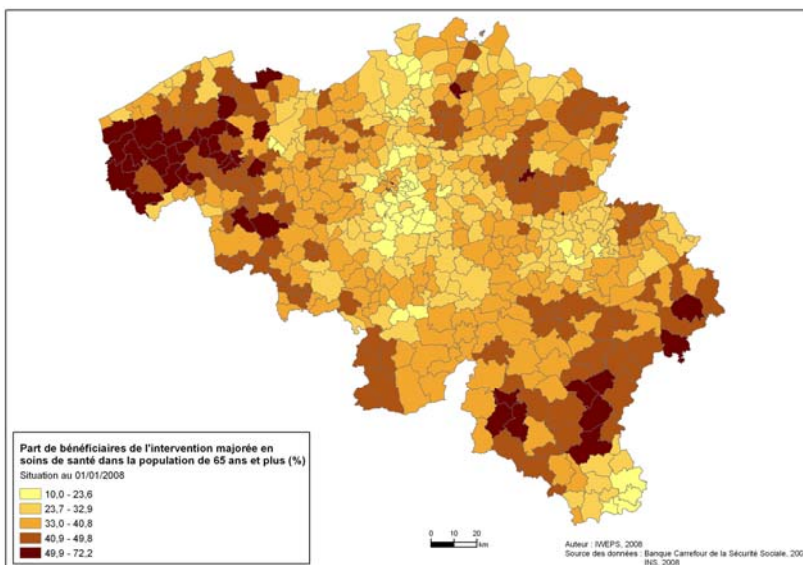
4. Les bénéficiaires BIM-OMNIO : que nous disent les chiffres à un niveau communal ?

La comparaison des données régionales entre les sources EU-SILC et BIM/OMNIO nous conduisent donc à penser que ces dernières sous-estiment les catégories de bénéficiaires d'âge actif et surestiment la part des plus âgés. Gardant ces réserves à l'esprit, il est intéressant de voir quelle est la répartition locale de ces données. La carte 1 présente le pourcentage de bénéficiaires du BIM/OMNIO au niveau communal. On y voit une grande diversité spatiale et une grande hétérogénéité au sein des Régions. Le pourcentage de bénéficiaires BIM/OMNIO dans la population totale variait entre 4% et 27% en 2008. Les communes se situant à la frontière ouest de la Belgique ont tendance à connaître une proportion de bénéficiaires plus élevée, tout comme les communes situées sur le sillon Sambre et Meuse, la plupart des communes côtières, Bruxelles et Anvers. Les communes en provinces de Brabant-Wallon, Brabant Flamand, du Nord de la province d'Anvers et du Sud de la province du Luxembourg ont par contre une faible proportion de bénéficiaires.

Carte 1 : Part des bénéficiaires BIM/Omnio dans la population, niveau communal



Carte 2 : Part des bénéficiaires BIM/Omnio de plus de 65 ans dans la population de plus de 65 ans, niveau communal



La carte 2 présente la part des bénéficiaires BIM/OMNIO au sein de la population âgée de plus de 65 ans. Il nous a semblé intéressant de nous pencher séparément sur cette tranche d'âge dans la mesure où elle est surreprésentée parmi les bénéficiaires, comme l'a montré la section précédente. On voit notamment que la carte 2 offre une information assez différente de la carte 1.

On voit également une plus large disparité de situations dans la carte 2, puisque la proportion des bénéficiaires âgés au sein de la population de plus de 65 ans varie entre 10% et 72%. La carte montre des taux très élevés de bénéficiaires en Flandre occidentale, à l'ouest de la province de Luxembourg, dans le sud de la province de Liège et dans le Limbourg. Par contre les provinces du Brabant-wallon et du Brabant Flamand ont un faible pourcentage d'âgés bénéficiaires du BIM/OMNIO. En Région de Bruxelles-capitale le niveau est assez faible, tout comme dans certaines villes, grandes ou moyennes, telles que Gand, Anvers, Namur et Leuven.

Le tableau 5⁹ présente la proportion et la répartition des différents types de bénéficiaires pour les trois Régions du pays, ainsi que pour une typologie de clusters socio-économiques de communes qui ont été mis en lumière dans une étude réalisée par Dexia (2007)¹⁰. Les clusters socio-économiques obtenus se basent sur des différences de standard de vie, de positions socio-économiques de la population, de degré d'urbanisation, de morphologie du bâti, de fonction de la commune (p.ex. fonction de centre, fonction d'attraction touristique), de type d'activités économiques développées (p.ex. industrie, tourisme, secteur tertiaire) et de dynamique démographique de la commune (migration et vieillissement).

Si on étudie la proportion de BIM ou OMNIO par cluster socio-économique, on constate à nouveau des situations différentes dans les trois Régions du pays. En Flandre, le pourcentage de BIM/OMNIO varie entre 6% dans les communes résidentielles à revenus élevés et 14% dans les communes de la côte, les grandes villes et les villes régionales et les très petites communes rurales à haut vieillissement. A Bruxelles, le taux de BIM/OMNIO le moins élevé se trouve dans les communes résidentielles du sud-ouest (9%) et le taux le plus élevé atteint 22% dans la commune de Bruxelles-ville et dans les grandes communes le long du canal. En Région Wallonne, la diversité est la plus prononcée : le pourcentage de BIM/OMNIO varie entre 7% dans les communes résidentielles à revenus élevés et 19% dans les grandes villes et les villes régionales, et dans les pôles urbains périphériques. Dans les trois Régions, les communes résidentielles présentent les taux de OMNIO/BIM les moins élevés.

Au niveau de la répartition entre catégories de bénéficiaires, en Flandre et en Wallonie, les bénéficiaires BIM/OMNIO sont environ 40 à 50% à faire partie des catégories ex-VIPO et 20% à 25% dans la catégorie des personnes handicapées, alors qu'à Bruxelles, davantage de bénéficiaires proviennent du CPAS.

⁹ Dans le cas de personnes qui entraient dans plusieurs catégories de bénéficiaires, les données ont été recodées en donnant la priorité à la catégorie la plus élevée dans le tableau. Les titulaires et personnes à charge ont été regroupées.

¹⁰ Une analyse en cluster est faite sur la base des dimensions mises en lumière grâce à une analyse factorielle.

On voit également que les clusters où il y a davantage de bénéficiaires dans la population ont souvent également une proportion plus importante de ces personnes qui ont le statut OMNIO et le statut BIM via un chômage de longue durée ou un revenu provenant du CPAS, surtout en Wallonie.

En Flandre, aussi bien les communes rurales que les communes à concentration économique ont une proportion plus élevée d'ex-VIPO et de personnes handicapées. En Wallonie, les communes rurales présentent la même tendance. Par contre, les communes à concentration économique ont des taux moins élevés d'ex-VIPO et comptent plus de bénéficiaires du CPAS, d'OMNIO et des chômeurs de longue durée.

En Flandre les communes semi-urbaines présentent des taux de BIM/OMNIO moyen, alors qu'en Wallonie ces communes font partie de celles avec les proportions de la population BIM/OMNIO les plus élevées.

Tant en Wallonie qu'en Flandre, les bénéficiaires du CPAS et les chômeurs de longue durée sont fortement représentés dans la population BIM/OMNIO dans les grandes villes et les villes régionales. En Wallonie, les villes moyennes à revenu élevé ont davantage de bénéficiaires issus du CPAS. En Flandre les communes de la côte, qui ont une forte proportion de population âgée, ont également une plus forte proportion de bénéficiaires qui reçoivent la garantie de revenus aux personnes âgées.

La part des enfants avec allocations familiales majorées est faible et varie peu (entre 1% et 2%).

Tableau 5 : Proportion de BIM/OMNIO dans la population totale, et répartition des bénéficiaires selon les différentes catégories

Cluster	Nombre de communes	Proportion	Répartition						
		Bim/omnio dans la population totale	OMNIO	Ex-VIPO	Bénéf. du CPAS	Garantie de revenus aux personnes âgées	Personnes handicap.	Enfants avec allocation familiale majorée	Chômeurs de longue durée de plus de 50 ans
Flandre	308	12%	6%	48%	8%	7%	22%	1%	6%
Communes résidentielles									
Communes résidentielles en zone péri-urbaines	27	8%	5%	52%	5%	7%	24%	2%	5%
Communes résidentielles en zone rurale	25	10%	4%	52%	4%	8%	25%	1%	6%
Communes résidentielles d'agglomération avec activités tertiaires	17	8%	6%	49%	11%	6%	19%	2%	7%
Communes de banlieue résidentielle à revenus élevés	14	6%	6%	49%	9%	6%	21%	2%	7%
Communes rurales (ou semi-rurales)									
Petites communes agricoles	27	12%	5%	53%	3%	7%	25%	1%	5%
Communes très rurales à niveau de vieillissement élevé	33	14%	4%	52%	3%	11%	26%	1%	5%
Communes rurales ou semi-rurales en forte expansion démographique	37	11%	7%	52%	4%	6%	22%	2%	8%
Communes avec concentration d'activités économiques									
Communes rurales et agricoles avec activités industrielles	20	12%	5%	52%	3%	8%	24%	1%	6%
Communes semi-rurales avec activités industrielles en expansion démographique	12	10%	6%	51%	4%	7%	23%	2%	7%
Villes et communes d'agglomération à caractère industriel	8	11%	5%	49%	7%	8%	23%	2%	5%
Communes semi-urbaines ou d'agglomération									
Communes faiblement urbanisées et en déclin démographique	21	11%	4%	49%	5%	7%	27%	1%	6%
Communes fortement urbanisées et à faibles revenus	21	12%	6%	51%	7%	6%	21%	1%	7%
Communes « centres »									
Villes moyennes	24	13%	5%	48%	6%	8%	25%	1%	6%
Villes régionales	8	13%	8%	45%	12%	6%	20%	1%	7%
Grandes villes et villes régionales	6	14%	11%	39%	18%	7%	17%	1%	8%
Communes touristiques									
Communes côtières	8	14%	5%	52%	6%	10%	18%	1%	7%
Bruxelles	19	17%	11%	29%	28%	6%	13%	1%	12%
Communes résidentielles									
Communes résidentielles sud-est	5	9%	8%	36%	19%	8%	16%	1%	10%
Communes résidentielles nord-ouest	5	16%	13%	33%	19%	6%	17%	1%	12%
Communes centrales – fortement urbanisées									
Communes première couronne	4	19%	9%	26%	35%	7%	12%	1%	11%
Grandes communes « canal »	4	22%	12%	28%	31%	5%	12%	1%	12%
Centre d'emploi Bruxelles-ville	1	22%	13%	26%	29%	6%	13%	1%	12%
Wallonie	263	14%	9%	41%	14%	5%	20%	1%	9%
Communes résidentielles									
Communes résidentielles en zone rurale	35	9%	6%	48%	7%	6%	23%	2%	7%
Communes résidentielles en zone péri-urbaine ou frontalière	28	9%	8%	49%	8%	6%	20%	2%	8%
Communes résidentielles à revenus élevés	14	7%	8%	47%	9%	7%	19%	1%	9%
Communes rurales									
Communes rurale à dominante agricole et à faible activité touristique	32	13%	8%	49%	5%	5%	22%	1%	9%
Communes rurales à dominante forestière et à faible activité touristique	36	15%	6%	50%	6%	7%	23%	1%	7%
Communes avec une concentration d'activité économique									
Communes avec activités économiques en zone rurale ou semi-urbaine	22	13%	9%	46%	7%	5%	21%	1%	10%
Communes avec activités économiques en zone urbaine ou agglomération	17	14%	11%	41%	12%	4%	19%	1%	11%
Communes semi-urbaines									
Communes semi-urbaines faiblement urbanisées	11	16%	9%	46%	8%	4%	20%	1%	11%
Pôles urbains périphériques	14	19%	11%	43%	11%	3%	20%	1%	11%

Source : Banque carrefour de la sécurité sociale, situation au 01/01/2008

5. Lien entre les données BIM/OMNIO et d'autres données communales

On peut aussi voir dans quelle mesure les données BIM/OMNIO offrent une information différente des bases de données usuellement utilisées pour appréhender les différences socio-économiques au niveau communal, à savoir par exemple la base de données fiscales, les données relatives au marché du travail ou d'autres données disponibles relatives à l'endettement, au logement etc. Pour ce faire, nous avons calculé la corrélation entre notre variable d'intérêt et ces autres variables socio-économiques disponibles au niveau communal. Il est important de noter que ces corrélations n'indiquent pas une relation causale entre ces variables au niveau individuel, mais mettent uniquement en lumière une relation entre ces variables à l'échelon de la commune, sans que cela ne puisse du reste nécessairement être interprété en termes de causalité.

Les données fiscales sont souvent utilisées pour mesurer le niveau de revenu des habitants d'une commune. On sait toutefois que ces données mesurent mal la pauvreté, comme on l'a déjà indiqué. Pour rappel, cela vient du fait que : (1) la réalité fiscale du ménage est assez éloignée de sa réalité sociologique : par exemple, deux partenaires de vie remplissent deux déclarations différentes et constituent ainsi deux ménages fiscaux ; (2) le revenu, tel qu'enregistré dans la déclaration fiscale ne reprend pas certains revenus (allocations familiales, revenu d'intégration sociale etc.) et peut en sous/survaluer d'autres, en fonction des dispositifs fiscaux existants (exonération d'impôt, déduction de charges etc.) ; (3) une part importante des ménages à revenu modeste n'est pas enrôlée.

Les données présentées au Tableau 6 montrent la corrélation entre le pourcentage de bénéficiaires de BIM/OMNIO et le pourcentage de faibles déclarations¹¹ dans la population totale, le revenu médian par déclaration et le revenu moyen par habitant, au niveau communal. On constate une assez forte corrélation entre ces mesures et le pourcentage de bénéficiaires du BIM/OMNIO, ce qui est dû au fait que l'octroi du statut BIM/OMNIO soit conditionné à un contrôle des revenus du ménage. Le niveau de corrélation laisse toutefois entendre que ces chiffres ne mesurent pas exactement la même réalité.

¹¹ Données fiscales sur le revenu 2005, déclarées en 2006.

On voit également au tableau 6 qu'il existe des niveaux de corrélation différents selon les Régions. Il y a davantage de corrélation à Bruxelles et en Wallonie entre notre variable d'intérêt et les variables liées au niveau de revenu.

Tableau 6 : Corrélation entre la proportion de BIM/OMNIO dans la population totale, et d'autres variables socio-économiques disponibles au niveau communal

Variable	Source	WA	VL	BR	BE
Revenu					
Revenu moyen par décl.	Statistiques fiscales 2005	-0,90	-0,80	-0,94	-0,86
Revenu médian par décl.	Statistiques fiscales 2005	-0,92	-0,82	-0,94	-0,87
Revenu moyen / habitant	Statistiques fiscales 2005	-0,85	-0,75	-0,93	-0,81
% de déclaration de moins de 10.000 euros/ans	Statistiques fiscales 2005	0,44	0,04	0,70	0,40
% de déclaration entre 10.000 et 20.000 euros/ans	Statistiques fiscales 2005	0,88	0,54	0,93	0,76
% de déclaration de moins de 20.000 euros/ans	Statistiques fiscales 2005	0,93	0,46	0,95	0,76
Niveau de salaire médian	Banque Carrefour de la sécurité sociale 2004	-0,64	-0,75	-0,94	-0,72
Marché du travail					
Taux d'activité (2007)	Comptes de l'emploi 2007	-0,39	0,20	0,42	-0,18
Proportion de travailleurs (2007)	Comptes de l'emploi 2007	-0,66	0,08	-0,50	-0,47
Taux de chômage (2007)	Comptes de l'emploi 2007	0,79	0,26	0,97	0,62
Job ratio (2006)	Comptes de l'emploi 2006	0,11	0,09	0,27	0,10
Durée médiane du chômage (2004)	Banque Carrefour de la sécurité sociale 2004	0,36	0,09	0,85	0,33
Enfants dans ménages sans emploi (2004)	Banque Carrefour de la sécurité sociale 2004	0,66	0,26	0,98	0,59
Endettement (% adultes avec au moins un:)					
Crédit à la cons.	Centrale des Crédits 2005	0,58	-0,07	0,32	0,39
Crédit hypothécaire	Centrale des Crédits 2005	-0,56	-0,46	-0,13	-0,49
Arriéré de crédit	Centrale des Crédits 2005	0,74	0,38	0,96	0,61
Education, démographie et logement					
% de locataires	Census 2001	0,53	0,14	0,70	0,42
% de + éduqués	Census 2001	-0,73	-0,65	-0,90	-0,63
Age moyen	Registre national 2006	0,42	0,28	-0,86	0,05
% de 65 ans et +	Registre national 2006	0,55	0,40	-0,69	0,25
Catégories de bénéficiaires					
GRAPA	Banque Carrefour de la sécurité sociale 2004	0,55	0,71	0,84	0,54
Revenu insertion	Banque Carrefour de la sécurité sociale 2004	0,49	0,10	0,82	0,50

Quant aux indicateurs relatifs à la situation sur le marché de travail, il y a une corrélation positive avec le taux de chômage et négative avec le taux d'activité ou la proportion de travailleurs occupés, et notre variable. A nouveau la tendance est très nette en Wallonie et à Bruxelles, et l'est assez peu en Flandre. Le pourcentage d'enfants qui vivent dans des ménages où aucun adulte ne travaille est positivement corrélé avec le taux de bénéficiaires BIM/OMNIO en Wallonie, l'est faiblement en Flandre, mais l'est presque parfaitement à Bruxelles.

Par rapport aux indicateurs d'endettement, on note surtout une corrélation positive assez forte entre le pourcentage des personnes qui ont au moins un arriéré de crédit et le taux des BIM/OMNIO. Ces corrélations sont toutefois à nouveau différentes entre les Régions, ce qui peut être dû à des populations BIM/OMNIO différentes ou à des pratiques d'endettement différentes. En Wallonie l'usage des crédits à la consommation est plus prononcé (De Doncker, 2006 ; Carpentier & Van den Bosch, 2007), alors qu'en Flandre il y a davantage de crédits hypothécaires. Comme les BIM/OMNIO sont moins concentrés en Wallonie qu'en Flandre sur les personnes âgées qui ont un faible taux d'endettement (NBB, 2008; De Doncker, 2006; Carpentier & Van den Bosch, 2007), ce pourrait être une explication de la corrélation plus importante en Wallonie entre les problèmes d'endettement et la part des bénéficiaires BIM/OMNIO. C'est à Bruxelles que la corrélation est la plus élevée (0.96) entre le pourcentage des BIM/OMNIO et le pourcentage des personnes avec arriérés de crédit.

On note une corrélation positive assez faible en Belgique et très faible en Flandre avec le pourcentage de locataires dans la commune. Quant au niveau d'éducation, dans toutes les Régions on observe que le nombre de BIM/OMNIO diminue s'il y a plus de personnes qui ont obtenu un diplôme d'étude supérieur dans la commune. Cette tendance est fortement prononcée dans la Région Bruxelles-capitale.

Par rapport à l'âge, on constate une corrélation positive entre la part des personnes âgées dans la population ou l'âge moyen et notre variable d'intérêt en Flandre et en Wallonie. Cette corrélation reste modérée et pour affiner l'analyse, il faudrait disposer de données relatives aux personnes âgées à faibles revenus. Les données relatives aux bénéficiaires d'une GRAPA permettent de mettre en lumière une corrélation positive dans toutes les Régions, même si idéalement il faudrait également tenir compte

des autres pensionnés à bas revenu. A Bruxelles, la corrélation avec les variables d'âge est négative, ce qui est dû à une plus forte proportion de bénéficiaires plus jeunes (OMNIO, provenant du CPAS etc.), mais elle est positive avec les bénéficiaires âgés à très faibles revenus (Grapa).

Il semblerait donc qu'en Flandre, comme l'avait déjà indiqué le tableau 5, le pourcentage de bénéficiaires soit davantage lié à des variables personnelles telles que le veuvage (catégorie ex-VIPO) ou le handicap et moins à des variables économiques (comme le chômage, la prise en charge par le CPAS ou d'autres problèmes de ressources qui permettent d'avoir accès au statut OMNIO) alors que ces dernières sont plus fortement corrélées avec notre variable d'intérêt en Wallonie et surtout à Bruxelles.

Conclusion

Le pourcentage des personnes BIM/OMNIO s'avère être un indicateur intéressant pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal. L'indicateur peut être considéré comme une approximation de la population à revenu modeste, à un niveau local, mais qui reste toutefois imparfaite. En effet, l'utilisation de ces statistiques reste sujette à caution dans la mesure où une partie des ayants droits doivent faire spontanément la demande pour se voir octroyer le statut. Il est difficile d'estimer la proportion de la population qui aurait droit au dispositif mais n'en a pas fait la demande, ainsi que sa répartition géographique. On peut toutefois espérer qu'au plus le dispositif sera connu et étendu, au plus la population reprise par les statistiques BIM/OMNIO se rapprochera de la population à revenu modeste que l'on souhaite étudier. Il faut également garder à l'esprit que les critères d'octroi du statut répondent avant tout à une définition légale du public cible. En particulier le plafond de revenu est indexé chaque année, mais ne suit pas l'évolution du niveau de vie, comme c'est le cas du seuil de pauvreté dérivé des données d'enquête.

Au niveau régional, notre analyse a montré que tant la proportion de bénéficiaires que leurs caractéristiques différaient entre les trois Régions du pays. Il y a en effet plus de bénéficiaires BIM/OMNIO dans la population à Bruxelles et en Wallonie, et ces derniers doivent davantage leur situation à des différences économiques qu'à des faibles revenus liés à l'âge, au veuvage ou au handicap, comme c'est le cas en Flandre.

Notre analyse a également montré l'intérêt d'une analyse fine au niveau communal, dans la mesure où on constate une forte disparité spatiale des situations au sein même des Régions.

Nous avons également montré l'intérêt d'étudier cet indicateur en complémentarité avec d'autres indicateurs disponibles au niveau communal. Pour ce faire, nous avons calculé la corrélation entre la part de bénéficiaires BIM/OMNIO dans la population, et d'autres indicateurs liés au marché du travail, à l'éducation, à l'endettement, etc.

Là encore, on peut noter des corrélations différentes au niveau régional belge, dans la mesure où les corrélations avec les indicateurs relatifs aux problèmes de marché du travail, d'endettement, ... s'avère être plus prononcée en Wallonie et surtout à Bruxelles, qu'en Flandre. Il semblerait

en effet qu'en Flandre, le pourcentage de bénéficiaires soit davantage lié à des variables personnelles telles que le veuvage (catégorie ex-VIPO) ou le handicap et moins à des variables économiques comme le chômage, la prise en charge par le CPAS ou d'autres problèmes de ressources qui permettent d'avoir accès au statut OMNIO alors que ces dernières sont plus fortement corrélées avec notre variable d'intérêt en Wallonie et surtout à Bruxelles.

Bien des questions restent toutefois en suspens afin d'approfondir notre connaissance de la pauvreté au niveau local sur la base des données BIM/OMNIO. Hormis les réserves que nous avons émises plus haut par rapport à la couverture du dispositif BIM/OMNIO et à sa définition administrative, il serait également important de pouvoir coupler cette information au niveau individuel avec d'autres caractéristiques personnelles telles que le parcours d'activité, le niveau d'éducation et le parcours de vie, afin d'identifier les facteurs de risque qui mènent à ces situations de précarité.

Bibliographie

Carpentier, S. & K., Van den Bosch (2007), Problematische schulden in België. Indicatoren op basis van SILC 2004 en profiel van de bevolking in (problematische) schuldsituaties. Working Paper FOD Sociale Zekerheid, 7.

Centrale voor Kredieten aan Particulieren (2008), Statistieken. Centrale voor Kredieten aan Particulieren – 2008. Brussel: Nationale Bank van België.

De Doncker H. (2006), Kredieten aan particulieren- Analyse van de in de Centrale voor Kredieten aan Particulieren geregistreerde gegevens. Brussel: Nationale Bank van België. Working paper, 78.

Dexia (2007), Lokale financiën. Sociaal-economische typologie van de gemeenten. Brussel : Dexia.

Guio (2009), Pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie en 2006, Discussion paper de l'WEPS 0803.

Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2008), Baromètre Social, Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008. Bruxelles: COCOM

SPF Sécurité Sociale (2008), Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010. Belgique. Bruxelles : SPF Sécurité Sociale.

Annexes

Annexe 1 Le concept de « revenu équivalent » dans l'enquête EU-SILC

Ce sont les individus qui sont considérés comme unités d'analyse, et non les ménages auxquels ils appartiennent. Pour situer un individu sur l'échelle de la pauvreté, on lui attribue le revenu disponible du ménage auquel il appartient (1), divisé par une échelle d'équivalence (2).

(1) le revenu disponible total d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2005 dans le cas de l'enquête 2006) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'interview. Il comprend le revenu du travail (salaires et revenu d'activité indépendante), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété), ainsi que les pensions et les autres transferts sociaux perçus directement. Ne sont pas pris en compte : les transferts sociaux indirects (tels que les remboursements de frais médicaux), les revenus en nature, les revenus en « noir » et les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire.

(2) le revenu du ménage est divisé par une échelle d'équivalence. Cette échelle d'équivalence permet de comparer le revenu de ménages de tailles différentes, en utilisant une méthode de conversion des revenus en unités comparables. L'échelle retenue dans les évaluations qui vont suivre est l'échelle « OCDE modifiée », qui attribue un poids de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour les autres adultes (de 14 ans ou plus) et de 0,3 pour les personnes de moins de 14 ans. Cela signifie que le revenu d'un couple avec deux enfants (de moins de 14 ans) est divisé par un coefficient de 2,1 ($=1+0,5+0,3+0,3$) pour être comparé avec le revenu d'un isolé.

Source : Guio (2009)

Annexe 2 Quelques différences entre les critères d'octroi des statuts BIM ou OMNIO et ceux utilisés dans l'enquête EU-SILC pour l'étude la pauvreté

Les différences principales entre les concepts utilisés dans le BIM, OMNIO et EU-SILC résident dans la notion de ménage et de revenu.

EU-SILC	BIM	OMNIO
Ménage privé: une personne isolée ou un groupe de personnes qui vivent en commun dans le même logement privatif et qui partagent leurs dépenses	Ménage composé de personnes ayant des liens de vie	Ménage registre national : composé des personnes domiciliées à la même adresse sans nécessairement de liens familiaux
Ménage tel qu'il existe au moment de l'enquête.	Ménage tel qu'il existe au moment de l'introduction de la demande.	Ménage figé au 1er janvier de l'année
Population de référence : Tous ménages privés	Population de référence : tous ménages privés ou collectifs	Population de référence : tous ménages privés ou collectifs

EU-SILC	BIM/OMNIO
<p>Le revenu reprend l'ensemble des revenus annuels nets, çàd après impôts.</p> <p>A savoir :</p> <p>les revenus professionnels nets,</p> <p>TOUS les revenus de remplacement nets : pensions, allocations de chômage, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité, allocations de crédit temps... mais aussi les revenus d'intégration sociale, GRAPA etc.</p> <p>Les revenus mobiliers, ce compris les dividendes et autres revenus du capital.</p> <p>Tous les revenus immobiliers, sauf les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire¹².</p> <p>Le solde des transferts perçus/versés entre ménages + Les allocations familiales.</p> <p>Ne sont pas pris en compte : les transferts sociaux indirects (tels que les remboursements de frais médicaux), les revenus en nature, une partie des revenus en noir.</p>	<p>Le revenu reprend les revenus annuels bruts imposables, çàd les revenus avant impôts et avant tout abattement ou toute déduction fiscale. A savoir :</p> <p>les revenus professionnels bruts,</p> <p>Les revenus de remplacement imposables bruts : pensions, allocations de chômage, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité, allocations de crédit temps... mais pas les revenus non imposables tels que : le revenu d'intégration sociale et la GRAPA, les allocations aux personnes handicapées, les indemnités d'aide à la tierce personne.</p> <p>Les revenus mobiliers (déclarés),</p> <p>Le revenu cadastral de la maison d'habitation ou des biens immobiliers (mais pas les loyers de logements loués)</p> <p>Les pensions alimentaires,</p> <p>Ne sont pas pris en compte les revenus non imposables comme : les allocations familiales, les remboursements en soins de santé, les revenus des contrats d'étudiants qui bénéficient toujours des allocations familiales ... et les revenus en nature ou en « noir ».</p>

12 A partir de EU-SILC 2007, une estimation du loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire sera introduite dans le concept de revenu. Cette estimation ne se fera toutefois pas sur la base du revenu cadastral du bien.

Dans la même collection

Numéro	Auteurs	Titre	Date
9301	Hecq A., Urbain J.-P.	<i>Misspecification Tests, Unit Roots and Level Shifts</i>	06/93
9302	Docquier F.	<i>Transferts publics et transition démographique en Belgique : une approche par l'équilibre général</i>	07/93
9303	Hecq A.,	<i>IGARCH Effect on Autoregressive Lag Length Selection and Causality Tests</i>	12/93
9304	Hecq A., Urbain J.P.	<i>Impact d'erreurs IGARCH sur les tests de racine unité</i>	12/93
9401	Docquier F., Michel Ph.	<i>Education et croissance : conséquences économiques d'un choc démographique</i>	01/94
9402	Thisse J.-F.	<i>Concurrence sur le marché du travail, capitalisation foncière et développement régional</i>	02/94
9403	Renault E., Sekkat K., Szafarz A.	<i>Testing for Spurious Causality (with an Application to Exchange Rates)</i>	04/94
9404	Scotchmer S., Thisse J.-F.	<i>Space in Theory of Value : Some Notes</i>	04/94
9405	Florès Renato G., Szafarz A.	<i>An Enlarged Definition of Cointegration</i>	06/94
9406	Beine M.	<i>L'UEM à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : une revue de la littérature</i>	10/94
9407	Hecq A.	<i>Unit Root Tests with Level Shift in the Presence of GARCH</i>	12/94
9501	Hecq A., Mahy B.	<i>Testing for the Price- and Wage-Setting Model in Belgium Using Multivariate Cointegration Tests</i>	01/95
9502	Puig J.-P., Thisse J.-F., Jayet H.	<i>Enjeux économiques de l'organisation de l'espace français</i>	03/95
9503	Beine M., Hecq A.	<i>Codependence and Real Convergence : an Application to the EC Economies</i>	04/95
9504	Bismans F., Docquier F.	<i>Critères d'endettement public et vieillissement démographique</i>	10/95
9505	Beine M., Hecq A.	<i>Testing for Long Run Productivity Adjusted PPP for the Recent Floating Period</i>	11/95
9601	Docquier F.	<i>Optimal pension funding and benefits in a small open economy with savers and myopes</i>	01/96
9602	Bismans F., Docquier F.	<i>Consommation, épargne et accumulation dans la transition démographique</i>	01/96
9603	Drèze J., Guio A.-C., Murtyi M.	<i>Mortality, Fertility and Gender Bias, The Case of India</i>	02/96

9604	Hecq A., Mahy B.	<i>Testing for Long Run Wage Relationships in OECD Countries</i>	05/96
9605	Beine M., Hecq A.	<i>Inference in Codependence</i>	09/96
9606	Beine M., Docquier F.	<i>A stochastic simulation model of an optimum curren area</i>	10/96
9701	Docquier F.	<i>Réformer le système de retraite en Belgique. Une question de solidarité inter et intra générationnelle</i>	01/97
9702	Debuissou M.	<i>La diminution de la mortalité infantile dans les arrondissements belges au tournant du 20e siècle</i>	02/97
9703	Ruyters C., Laffut M.	<i>La place des statistiques régionales dans le système statistique , Application à l'emploi et à la population active</i>	02/97
9704	Beine M., Docquier F.	<i>Fédéralisme fiscal dans un modèle de zone monétaire optimale</i>	04/97
9705	Docquier F., Rapoport H.	<i>Are migrants really self-selected ? A note on the possibility of strategic remittances</i>	04/97
9706	Docquier F., Liégeois P., Stijns J.P.	<i>Comptabilité générationnelle et vieillissement, démographique : les enseignements d'un modèle d'équilibre général calculable calibré pour la Belgique</i>	09/97
9707	Vander Stricht V.	<i>Les taux de chômage en Belgique</i>	10/97
9708	Docquier F., Laurent S., Perelman S.	<i>Capital humain, emploi et revenus du travail : Belgique, 1992</i>	11/97
9801	Beine M., Docquier F., Hecq A.	<i>Convergence des groupes : une analyse sur données régionales</i>	01/98
9802	Docquier F., Liegeois Ph.	<i>Simulating computable overlapping generations model with TROLL</i>	01/98
9803	Beine M.	<i>L'union économique et monétaire à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : une revue de la littérature</i>	01/98
9804	Debuissou M., Houard J., Laffut M., Ruyters Ch., Vander Stricht V., Lejeune D., Gavray C.,	<i>Le marché du travail en Wallonie</i>	06/98
9805	Beine M., Docquier F., Rapoport H.	<i>Brain Drain and Economic Development : Theory and Evidence</i>	06/98
9806	Cattoir P., Docquier F., Beine M.	<i>Finances Publiques, Solidarités Intergénérationnelle et Interrégionale : une Analyse Prospective</i>	08/98
9901	Guio-A.C., Weiserbs D.	<i>Dépenses et Revenus des ménages : Etude économétrique de l'enquête 1995-96</i>	08/99
9902	Beine-M., Candelon B., Sekkat K.	<i>Stabilization Policy and Business Cycles Phases in Europe : A Markov Switching Var Analysis</i>	08/99
9903	Guyot J.L.	<i>L'analyse statistique des populations scolaires : Présentation des principes de base</i>	09/99

9904	Beine M., Calendon B., Hecq A.	<i>Assessing a Perfect European Optimum Currency Area : A Common Cycles Approach</i>	09/99
2001	Docquier F., Paddison O.	<i>Growth and Equality Effects of Pension Plans</i>	10/00
2002	Guyot JL	<i>Capital Humain : Perspective ou Prospective ?</i>	10/00
2003	Broze L., Gavray C., Ruyters C.	<i>Dualisme, Mobilité et Déterminants Familiaux : Une Analyse des Transitions sur le Marché du Travail</i>	07/00
2004	De Broucker P., Gensbittel M.H., Mainguet C.	<i>Déterminants Scolaires et Analyse de la Transition</i>	11/00
2005	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Méthodologie et Définition des Bassins d'Emploi Belges</i>	12/00
0101	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Méthodologie et Définition des Bassins d'Emploi Wallons</i>	02/01
0102	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Inventaire et Synthèse des Territoires Sous-Régionaux</i>	03/01
0103	Lohest O., Van Haepere B.	<i>Evaluation du Fonctionnement du Parcours d'Insertion en Région wallonne</i>	04/01
0104	Van Haepere B.	<i>Pénuries de main-d'œuvre et autres tensions sur le marché du travail : quelques balises théoriques</i>	11/01
0201	Guyot.JL.,Van Rompaey.B.	<i>Entrepreneuriat et création d'entreprise : Revue de la littérature et état de la recherche</i>	05/02
0202	Guio. A.C.	<i>La pauvreté en Belgique et en Wallonie</i>	05/02
0203	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P. Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Elaboration d'une Typologie Socio-Economique des Bassins d'emploi Wallons</i>	05/02
0204	Albessart C., Duprez J.P., Guyot J.L.	<i>Le Tissu Productif Wallon dans son Contexte National : une Tentative d'Analyse Démographique</i>	06/02
0205	Albessart C., Duprez J.P., Guyot J.L.	<i>Structure et Dynamique du Tissu Productif Wallon : une Approche Démographique</i>	06/02
0206	Lambert A.	<i>Des Dynamiques Economiques et Démographiques Génératrices de Violence ? Petites Réflexions à partir du cas du Pakistan</i>	07/02
0208	Deprez A.	<i>Compétences et Qualifications Mise en perspective et positions d'acteurs</i>	08/02
0401	Guio-A.C.	<i>La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie</i>	02/04

0402	Debuisson M., Docquier F., Noury A., Nantcho M.	<i>Immigration and adging in the Belgian regions</i>	03/04
0403	Van Haepere B.	<i>Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002</i>	08/04
0404	Cardelli R., Nibona M.	<i>Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région wallonne : de la précarité de l'emploi à l'insatisfaction du travail</i>	10/04
0501	Weickmans G., Deschamps R.	<i>Une estimation des dépenses publiques de formation professionnelle continue en Belgique</i>	01/05
0502	Dussart L., Lefèvre M.	<i>L'identification des crédits budgétaires publics affectés à la recherche & développement : regard critique au départ du cas de la Région wallonne</i>	01/05
0503	Callay V., Guyot J.L., Vanhamme G.	<i>Primo-créateurs d'entreprise et contextes locaux : analyse empirique de la situation wallonne</i>	09/05
0504	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'emploi et régions fonctionnelles Analyse structurelle des bassins d'emploi majeurs en Région wallonne : évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2002</i>	11/05
0505	A. Baye, G. Hindrickx, C. Libon et S. Jaspar	<i>Mesurer la transition entre l'école et la vie active en Wallonie : Cadre conceptuel et canevas d'indicateurs internationaux</i>	12/05
0601	Ruyters C., Vander Stricht V., Vanden Dooren L.	<i>Estimation de la population active par commune : 30 juin 2003 et 2004</i>	08/06
0602	Lefèvre M., Van Haepere B.	<i>Evaluation des couveuses d'entreprises, des coopératives d'activités et des incubateurs en économie sociale en Région wallonne</i>	11/06
0604	Guio A.C.	<i>Pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie</i>	11/06
0701	Collet S., Weickmans G., Deschamps R.	<i>Une estimation des dépenses publiques d'emploi et de formation professionnelle continue en Wallonie</i>	02/07
0702	Eggerickx T., Debuisson M., Hermia J.P., Sanderson J.P. et Vander Stricht V.	<i>Le baromètre des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes</i>	04/07
0703	Vander Stricht V., Vanden Dooren L.,	<i>les Estimations de la population active par commune : une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail</i>	08/07
0402	Debuisson M., Docquier F., Noury A., Nantcho M.	<i>Immigration and adging in the Belgian regions</i>	03/04

0403	Van Haeperen B.	<i>Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002</i>	08/04
0404	Cardelli R., Nibona M.	<i>Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région wallonne : de la précarité de l'emploi à l'insatisfaction du travail</i>	10/04
0501	Weickmans G., Deschamps R.	<i>Une estimation des dépenses publiques de formation professionnelle continue en Belgique</i>	01/05
0502	Dussart L., Lefèvre M.	<i>L'identification des crédits budgétaires publics affectés à la recherche & développement : regard critique au départ du cas de la Région wallonne</i>	01/05
0503	Callay V., Guyot J.L., Vanhamme G.	<i>Primo-créateurs d'entreprise et contextes locaux : analyse empirique de la situation wallonne</i>	09/05
0504	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'emploi et régions fonctionnelles Analyse structurelle des bassins d'emploi majeurs en Région wallonne : évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2002</i>	11/05
0505	A. Baye, G. Hindrickx, C. Libon et S. Jaspar	<i>Mesurer la transition entre l'école et la vie active en Wallonie : Cadre conceptuel et canevas d'indicateurs internationaux</i>	12/05
0601	Ruyters C., Vander Stricht V., Vanden Dooren L.	<i>Estimation de la population active par commune : 30 juin 2003 et 2004</i>	08/06
0602	Lefèvre M., Van Haeperen B.	<i>Evaluation des couveuses d'entreprises, des coopératives d'activités et des incubateurs en économie sociale en Région wallonne</i>	11/06
0604	Guio A.C.	<i>Pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie</i>	11/06
0701	Collet S., Weickmans G., Deschamps R.	<i>Une estimation des dépenses publiques d'emploi et de formation professionnelle continue en Wallonie</i>	02/07
0702	Eggerickx T., Debuissou M., Hermia J.P., Sanderson J.P. et Vander Stricht V.	<i>Le baromètre des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes</i>	04/07
0703	Vander Stricht V., Vanden Dooren L.,	<i>les Estimations de la population active par commune : une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail</i>	08/07

0704	Dussart L.	<i>Dégradation de la « clé IPP » pour la Wallonie : tentative d'interprétation au regard de l'évolution et de la composition du revenu imposable à l'impôt des personnes physiques</i>	09/07
0801	Guyot J.L., Lohest O.	<i>L'aversion au risque : une barrière à l'entrepreneuriat en Wallonie ?</i>	09/08
0802	Guyot J.L., Lohest O.	<i>Barrières à l'entrepreneuriat et primo-crédation d'entreprise : le genre est-il une variable discriminante</i>	09/08
0803	GUIO, A.C.	<i>Pauvreté monétaire en Belgique, en Wallonie et en Flandre en 2006</i>	01/09
0804	DEFAYS, D.	<i>Rapport sur le statut institutionnel de la statistique régionale</i>	01/09
0901	GUIO, A.C.	<i>What can be learned from material deprivation indicators in Belgium and Regions?</i>	03/09
0902	Gliacomin, O., Guyot, J.L., Janssen, F., Lohest, O.	<i>Motivations de création de nécessité et d'opportunité et secteurs de création</i>	03/09



*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

*Rue du Fort de Suarlée 1
B-5001 BELGRADE-NAMUR
Tél : 32 (0)81 46 84 11
Fax : 32 (0)81 46 84 12
<http://statistiques.wallonie.be>
info@iweps.be*